

Compte rendu de la séance du 13 juin 2017

Secrétaire(s) de la séance: Sabine DE BOSSCHER

Ordre du jour:

- Signature de la convention d'occupation domaniale de répéteurs pour la mise en place du service télérelève pour les gros consommateurs d'eau
- Délibération pour la nomination d'un coordonnateur communal pour la réalisation du recensement de la population
- Divers

Délibérations du conseil:

Désignation d'un coordonnateur (2017 011)

OBJET :

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement courant début d'année 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

De désigner Elisabeth PIGNON, 3ème adjoint, coordonnateur de l'enquête de recensement.

Signature de la convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O (2017 012)

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le contrat de concession du Service Public de distribution d'eau potable passé entre la Communauté Urbaine d'Arras et la Société des eaux du Grand Arras, prévoit la mise en place d'un service de télé-relève des consommations d'eau pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 30 mm (gros consommateurs).

Ce dispositif nécessite la pose de répéteurs sur les candélabres d'éclairage public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public, avec le prestataire et gestionnaire du réseau télélevé des eaux du Grand Arras, la société M2O city.

Location de la salle des fêtes aux extérieurs (2017_013)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 septembre 2015 limitant la location de la salle des fêtes auprès des personnes n'habitant pas la commune du 1er octobre au 30 avril.

Cette contrainte entraîne une baisse importante des locations et représente une diminution conséquente des revenus de la salle des fêtes.

M. le Maire propose d'annuler la délibération du 25 septembre afin de louer à nouveau la salle aux extérieurs du 1er janvier au 31 décembre.

Il propose également d'augmenter le tarif de la salle de 50 €, soit 450 € le week-end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

LOUER à nouveau la salle des fêtes aux extérieurs sans restriction de date,
AUGMENTER le prix de la location de la salle des fêtes pour les extérieurs à 450 € le week-end.

Sujets abordés :

Travaux dans l'ancienne mairie

Afin d'accueillir les classes de maternelles pendant les travaux de l'école de Roclincourt, la salle de l'ancienne mairie est rénovée par l'agent communal.

A ce jour, le coût des travaux s'élève à environ 3000 €, ce qui correspond au matériel et aux heures complémentaires réalisées par Anthony VENTO.

Baisse du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune va percevoir pour l'année 2017 environ 5 000 € une baisse approximative de 1 000 €.

L'agrandissement et l'aménagement du cimetière

La communauté Urbaine d'Arras, ayant acquis la compétence de l'aménagement des cimetières depuis janvier 2017, elle reprend la gestion de ce dossier.

Elle va contacter le Notaire des propriétaires du terrain à l'arrière du cimetière pour prévoir son agrandissement.

Travaux de voirie rue de Thélus

Afin de baisser la vitesse des véhicules, des ralentisseurs et des places de parking vont être installés dans la rue de Thélus courant juillet par les services de la CUA.

Mise au LED de l'éclairage public

Les devis auprès des entreprises sont en cours ainsi que le dossier de subventions auprès de la FDE.

Travaux salle des fêtes

Le permis de construire a été déposé, il est en cours d'instruction. Le marché devrait être engagé à la rentrée.

Le plafond devrait également être changé courant l'année 2018.

Desherbage des caniveaux

Depuis l'interdiction d'utiliser des pesticides dans la commune, nous avons des difficultés à garder les caniveaux de la commune sans mauvaises herbes.

La société Laflutte qui nettoie nos trottoirs a investie dans une nouvelle machine qui désherbe et nettoie. Nous allons tester ce nouveau matériel le 15 juin prochain dans la commune.